



Contrat de quartier Durable

BOCKSTAEEL

P.V. DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TENUE EN DATE DU

9 octobre 2013

Présents :

Ville de Bruxelles	Mme	l'Echevine PERSONS.
	Mme	HENRARD.
	MM.	BOUSSET, HAXHE, WATTEYNE.
Chef de projet A place to live Charbon Studio	M.	SAINCARD.
	M.	KREYNS.
	M.	MOHMANN.
	Mme	LAUFER.
Comité de quartier Thys Vanham Comité de quartier MC/R/S Convivence/Samenleven Cyclo I.B.G.E. Laeken Découverte	M.	LEROY.
	M.	VAN LIEFFERINGE.
	Mmes	CORVISIER, WASTCHENKO.
	Mme	DRIESEN.
	MM.	DE STAERCKE, MERLIN.
	MM.	JACQMIN, MOUZELARD.
Habitants	Mme/M.	BODART, BROUCKE, CHRISTIAENS, CLAUDE, COULEMBIER, FORTON, JELLAB, JOTTRAND, KEBLOWSKI, MAHIEU, MARECHAL, MASSAUX, SENNESAEL, SONCK, THOMMES, WAUTERS D., WAUTERS I.
Excusés	Mmes	Les Echevines HARICHE, LALIEUX.
	Mmes	BEYS, LEMACHE, VANDERHAEGHE.
	MM.	MARQUE, MAYEUR.

1. Introduction

Introduction par Mme l'Echevine Ans PERSONS à cette troisième Assemblée générale pour le Contrat de Quartier Durable (CQD) Bockstael qui rappelle également que le programme des projets a été soumis à l'Enquête Publique fin septembre et que la Commission de Concertation s'est tenue ce matin même. Ce soir deux moments de présentation se suivent puisque le programme du CQD Bockstael vient d'être présenté à la CoQ. Ce dernier sera ensuite soumis pour approbation au Collège puis au Conseil avant la fin octobre et transmis au Gouvernement régional pour validation définitive d'ici la fin de l'année 2013. La parole est laissée au bureau d'étude pour présenter l'ensemble des projets.

2. Présentation du Logo pour le CQD Bockstael

Suite à l'appel à idées lancé en avril, plusieurs propositions esquisses et croquis nous ont été transmis et ont servis de base à la finalisation du logo par le graphiste de la cellule des Contrats de quartier. Celui-ci met en avant les ambitions affichées pour le CQD et notamment recréer du lien dans le quartier autour de nouveaux espaces verts et espaces publics de qualité.

3. Résumé de la Commission de Concertation

Le dossier de base était à l'Enquête Publique du 13 au 27 septembre. 8 réactions ont été introduites par des habitants ou des associations. Celles-ci ont été exposées lors de la Concertation et sont consignées dans le PV et avis de la Commission disponible prochainement.

4. Questions et réactions de l'Assemblée

1. Réflexion sur la place Bockstael : y a-t-il des alternatives pour replacer le parking ailleurs dans le quartier ? En étant favorable à une autre utilisation de la place, comment gérer le stationnement dans le quartier ?

A ce stade de l'étude, il n'y a pas encore de plan précis sur des alternatives de stationnement possibles. Des ajustements aux plans de mobilité/circulation sur le quartier sont en cours d'étude. Dans le cadre de ce CQD, un « master plan » sera réalisé afin de répondre aux attentes d'occupation de la place Bockstael en y intégrant entre autre les possibilités de parking mais également les aménagements nécessaires en termes de mobilité.

2. L'Ancienne gare de Laeken deviendra un café socio-culturel : est-ce que ce sera aussi un restaurant et sera-t-il accessible aux associations de quartier ?

Ce projet s'intègre dans la rénovation de la gare et la volonté de l'ouvrir sur le quartier. Le but est d'en faire un point de rencontre pour les habitants et associations du quartier. La future exploitation du Café n'est pas encore définie, tout comme son fonctionnement. La phase de programmation et d'avant-projet sera amorcée en 2014.

3. Concernant le budget total du Contrat de Quartier, il a été annoncé une enveloppe de 25 millions d'euros. Pourquoi arrive-t-on à plus de 30 millions ?

La Région investit 11.000.000 €, à cela s'ajoute le subside alloué par Beliris de 3.125.000€. Les communes doivent apporter en plus 5% minimum de l'enveloppe totale du Contrat de Quartier.

La Ville de Bruxelles est plus ambitieuse et met le même montant que la Région, soit 11 millions d'euros. De plus, plusieurs projets bénéficient de co-financements CPAS, Régie,... et/ou de subsides des Monuments et Sites par exemple. Il faut aussi noter que le budget total annoncé prend en compte les montants des projets associés (Bruxelles Environnement, STIB...). L'ensemble du budget pour le CQD est clairement établi dès l'année « zéro » de l'élaboration du programme.

4. Pour les projets sociaux, quelle est la procédure de liquidation des budgets ? Donne-t-on toute l'enveloppe ? Comment évalue-t-on le projet et donne-t-on les budgets en une seule fois ?

Tous les porteurs de projet ont établi un budget annuel pour la durée de leur opération (en général sur 4 ans). Une convention est signée au démarrage du projet. Une avance (70%) est donnée au début de l'année pour permettre la mise en route. Par ailleurs, chaque année, ils ont l'obligation de déposer un rapport d'activités et financier. C'est sur base de ces documents et des justificatifs que la Ville et la Région libèrent au fur et à mesure les budgets prévus.

Le processus du Contrat de Quartier permet lors de la seconde année de modifier les projets. Cette étape permet, si nécessaire, de réajuster les budgets en fonction.

5. Est-ce que la STIB a le projet de rénover la station de métro Bockstael ?

La Ville ne peut pas intervenir via les budgets du Contrat de Quartier sur la rénovation de la station mais nous ne manquerons pas de faire le relais auprès de la STIB.

6. Est-ce que le projet de crèche pourra répondre aux nombreuses demandes du quartier ? Qu'en est-il des places dans les écoles ?

Pour les écoles, qui sont une compétence communautaire, les budgets du CQD ne peuvent pas intégrer la construction de l'école. Néanmoins, le projet de crèche prévu au programme sur le site Wittouck (40 à 50 places) permettra de libérer de l'espace sur l'autre site (Lanneau) et permettre ainsi d'envisager un agrandissement de cette école.

8. Remarque : les budgets n'ont pas été intégrés dans le dossier mis à l'enquête publique. Pour une question de transparence et de compréhension, il est important de disposer de toutes les informations composant un Contrat de Quartier. Lors de la Commission de Concertation, cette remarque a été relevée par le représentant du Comité de Quartier. La Ville aurait pris la décision de ne pas communiquer les budgets lors de l'enquête publique. 2 questions sont posées :

- **Serait-il possible de disposer des budgets présentés ce soir ?**

Oui, nous pouvons vous transmettre le budget complet qui fait l'objet de la présentation de l'AG et de la COQ.

- **Le dossier mis à disposition à la Commune ne reprenait pas l'annexe 1 budget. Serait-il possible de savoir d'où vient la décision, et quelle est la justification de ne pas joindre l'annexe budget au dossier de l'enquête publique ?**

La Ville de Bruxelles tente, entre autre, de se prémunir de la spéculation. Il faut donc être prudent sur les détails des budgets afin d'éviter que les propriétaires utilisent ces informations à mauvais escient. Mr SAINSARD précise que les budgets globaux « indicatifs » des projets immobiliers figurent dans le dossier afin de répondre à une nouvelle circulaire régionale. L'ordonnance et l'arrêté liés aux Contrats de Quartier laisse une part d'interprétation quant à la forme et au détail des budgets à intégrer dans le document mis à l'enquête publique. L'annexe 1 dont on parle est une projection budgétaire annuelle très complexe, reprenant la ventilation et la décomposition budgétaire pour chaque opération, projet et sous-projet sur les 6 années du Contrat de Quartier. Ce document fera partie des documents transmis à la Région pour l'approbation finale du dossier de base. En complément des informations partielles figurant dans le dossier, nous communiquons ce soir en COQ et AG les montant globaux « indicatifs » pour chaque projet immobilier, espace public et socio-économique. Nous entendons la remarque et seront plus vigilants à l'avenir à communiquer l'information suffisante en terme de budget.

9. Représentant d'Inter-Environnement Bruxelles : reprend les remarques exprimées en Commission de concertation. A savoir :

- Il se pose plusieurs questions sur la place Bockstael et les enjeux de la mobilité. Il n'est pas favorable de compenser la suppression du parking par d'autres parkings. Il demande que le schéma directeur soit suffisamment ouvert en intégrant les représentants d'habitants et espère qu'un processus de participation large sera mis en place. Mme PERSOONS précise qu'il y a plusieurs projets vélo et que le processus participation sera intégré.
- Concernant le diagnostic du dossier de base et plus précisément le climat social, plusieurs informations se base sur le rapport de Picol en complétant par la volonté de tendre vers la mixité sociale, la cohésion sociale,... et regrette le manque d'interaction entre communautés. Il faut faire attention à la complexité de ces objectifs car les réponses ne sont pas si évidentes. Il est important de s'appuyer sur les dynamiques locales. Mme PERSOONS répond en précisant que c'est pour cette raison que plusieurs infrastructures sont programmées pour augmenter et favoriser la mixité sociale telle que les associations le développent déjà.
- Concernant les commerces, le diagnostic explique que le commerce n'est pas qualitatif, diversifié,... Il est a noté que ces commerces répondent a une réalité sociologique du quartier et à le demande. Les replis communautaires sont compréhensibles et explicables par les conditions de vie de ces familles. Est-ce que de nouvelles offres commerciales, comme par exemple le « pain quotidien », répondraient à la demande du quartier ? Mme PERSOONS précise que l'ensemble des projets proposés ont pour objectif de redynamiser le quartier sans vouloir faire partir les habitants. La rue Fransman a beaucoup de commerces vides et il faut aussi répondre à toutes les populations afin d'assurer une meilleure mixité sociale. Il est aussi précisé que ce

quartier peut aussi bénéficier d'une mixité commerciale sans pour autant mettre à mal les commerces existants et cela apporterait un plus au périmètre.

10. Le projet de la STIB de la rue Fransman est prévu pour 2017. Est-ce que le projet de revitalisation d'Atrium pourra malgré tout démarrer et ne pas être mis à mal avec ces travaux ?

La volonté et la dynamique du CQD nous permettent de « booster » toutes les instances pour faire avancer, adapter le planning, dans les délais du CDQ. Des réunions de coordination sont déjà planifiées avec la STIB et les autres partenaires dont Atrium. Des réunions de concertation publique seront organisées dès le début 2014.

11. Est-ce que les primes pour l'isolation, la rénovation,...sont applicables pour tous ?

Oui, toutes personnes habitant dans le périmètre peuvent bénéficier de primes majorées durant la durée du Contrat de Quartier et grâce au projet SE de Guichet Logement Durable vous pourrez également bénéficier d'un accompagnement pour bénéficier de ces primes. Par ailleurs, le projet porté par la « Régie de Quartier » vise plus spécifiquement la rue Fransman qui nécessite une réelle intervention sur l'ensemble de la rue.

5. Clôture de la réunion

Comme il n'y a plus de questions, Mme l'ECHEVINE propose de clôturer la soirée par l'approbation de ce programme de projets de revitalisation.

La séance est levée.

Prochaine séance : sur invitation.



